



PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

Samedi 13 mars 2021 à Lus La Croix Haute, rencontre avec Anne Tesson et Claude Veyret - Secrétaire et Adjoint du Bureau au sein de Biovallée, tous deux fondateurs de l'Association « Ecologie au Quotidien ». Cette association, créée en 2001 à Die a pour objectif de sensibiliser sur l'impact de nos gestes quotidiens sur l'environnement. Elle organise notamment les 'Rencontres d'Ecologie au Quotidien'.

Le pépiniériste Jérôme Munoz, à Die, trois semaines avant le premier confinement (mars 2020) donne à l'association « Ecologie au Quotidien » les premiers 513 arbres fruitiers classés « trop vieux, donc invendables », car trop grands et nécessitant un trou de plantation fait par une pelleteuse. Les arbres ont tous trouvé une « maison » et ont été plantés. A Lus, nous avons reçu une dizaine d'arbres qui ont été plantés le long du petit chemin (en face du City stade).

Cette année, l'idée de faire profiter des collectivités (communes, écoles, collèges...), de plants 'dits invendables' a fait boule de neige, et ce sont un millier d'arbres fruitiers qui vont être distribués.

A l'occasion de la plantation, autour de la parcelle du futur jardin partagé, de 2 cerisiers, 2 poiriers et 1 pommier, Claude Veyret nous a évoqué tout ce que la plantation d'un arbre, notamment fruitier, inspire : lien entre les générations, projection pour le futur, soin à la nature et à soi-même, attention à la biodiversité, espace d'ombre, de lieu de rencontre, réserve d'eau, protection contre le vent...

Avec un peu de temps pour réfléchir, (cette année nous avons été pris de court), notre commune où l'arbre et la forêt sont rois, pourra peut-être s'intégrer au projet, sur 3 ans, de la Biovallée, qui est de planter 10 000 arbres fruitiers dans la Drôme...!

Vers un verger communal ?

L'AFFOUAGE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le cadre juridique de l'affouage

L'affouage est une pratique ancestrale qui permet aux habitants de la commune de bénéficier d'un lot de bois de chauffage en forêt communale. Ce n'est pas un droit conféré aux habitants. C'est, une possibilité laissée au conseil municipal par le code forestier, d'accorder ou non, aux habitants de la commune un lot de bois.

L'Office National des Forêts réalise le marquage des coupes, et délivre en bloc les bois après délibération du conseil municipal.

La délibération du Conseil municipal détermine également le mode de partage et la liste des bénéficiaires (le rôle d'affouage).

- Chaque affouagiste est responsable pénalement de son lot de bois et doit posséder une assurance responsabilité civile personnelle.
- Le bois attribué aux affouagistes, est destiné à un usage strictement personnel et domestique, leur revente est interdite (Article L.243.1 du code forestier)
- L'affouage à Lus-la-Croix-Haute est distribué comme chaque année au 1^{er} Avril.

Qui peut en bénéficier ?

- Le rôle d'affouage prévu par les articles L.241-2 et 3 du code forestier, détermine la liste des bénéficiaires de l'affouage.
- Pour la commune de Lus-La-Croix-Haute, le mode de partage se fait par feu (foyer).
- Il est nécessaire, au moment de la publication du rôle, de posséder depuis au moins 6 mois, un domicile réel et fixe dans la commune.
- Chaque bénéficiaire doit s'acquitter d'une taxe pour disposer de son lot, prévue par l'article L.2331-4 du code général des collectivités territoriales et l'article L.224-2 du code forestier.

Qu'est-ce que le règlement d'affouage ?

Un règlement d'affouage, proposé par l'ONF et approuvé chaque année par M. le Maire, est distribué aux bénéficiaires au moment du partage. Il définit les modalités de mise en œuvre de l'affouage.

C'est un document semblable à des clauses contractuelles que les habitants doivent respecter. Le manquement, des règles et des délais d'exploitation fixés au règlement d'affouage, peut entraîner la déchéance des droits du bénéficiaire du lot et le paiement d'une clause pénale civile.

ESPACE FRANCE SERVICES C'est quoi ?

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique.

Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées « France Services » se compose de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces « France Services » permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. **Dans chaque « France Services », il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État.**

Nous avons une permanence à Lus qui reçoit uniquement sur RDV, vous pouvez les joindre au 04 75 22 31 87 / die@france-services.gouv.fr.

N'hésitez pas à les contacter.



Avril 2021

BULLETIN MUNICIPAL

Lus-La-Croix-Haute



EDITO

Fin d'une saison hivernale particulière ! Malgré la fermeture des remontées, les touristes et les visiteurs locaux sont venus nombreux, et comme cet été, ont redécouvert d'autres façons de pratiquer la montagne hivernale... Ski de fond, raquettes, ou simplement grand air !

Le département de la Drôme avait fait le choix d'ouvrir les remontées pour les scolaires. De nombreuses écoles de la Drôme, des Hautes-Alpes et de l'Isère sont venues skier sur La Jarjatte. Pour les écoliers de Lus, la commune avait ouvert le restaurant Le Blanchon où ils ont pu prendre des repas chauds préparés par le Pin d'Épices. Même fermée, la station a effectué un bon damage (au cas où !) Le fil neige et l'ESF ont pu fonctionner, et les ventes de forfaits ski de fond ont explosé. Notre petite station a malgré tout du potentiel et de l'attractivité.

Le printemps arrive, avec l'avancée du projet de jardin partagé, et dans la même dynamique, la plantation d'arbres fruitiers, la mise en place de composteurs publics... la remise en état des pistes forestières, et le tirage au sort des coupes d'affouages le 1^{er} Avril, auquel s'ajoute un gros chantier pour la commune concernant la vérification de toutes les bornes d'incendie en lien avec le département et les pompiers...

En juin, nous élirons les conseillers départementaux et régionaux. Ces élections ont des retombées directes sur la vie de notre commune, prenons cette occasion de voter au sérieux !

En vous laissant découvrir ce numéro du journal municipal, n'oubliez pas non plus que le début du printemps, ce sont aussi... les morilles ! Bonne cueillette...

SE FAIRE VACCINER À LUS LA CROIX HAUTE

Se faire vacciner contre la Covid par votre médecin traitant dans son cabinet, est possible depuis le 25 février.

Vous avez entre 55 et 74 ans inclus et êtes atteint de comorbidités (obésité, diabète ou maladies respiratoires) ou d'un cancer, vous faites partie des populations à risques exposées à des formes sévères de Covid-19. Si vous êtes un professionnel de la santé (infirmière, auxiliaire de vie, pompiers...) vous êtes, vous aussi éligibles à la vaccination avec le vaccin AstraZeneca. Le médecin va planifier les rendez-vous nécessaires pour la vaccination et vous contactera.

Les doses arrivant au compte-goutte, si vous souhaitez un rendez-vous, le médecin vérifiera votre éligibilité au vaccin.

Lors de l'injection, vous resterez un quart d'heure sous observation pour surveiller toute réaction anaphylactique suivant l'administration du vaccin.

Une seconde dose du vaccin sera administrée dans un intervalle compris entre neuf et douze semaines après la primo-injection.

Il sera également possible de vacciner les patients qui ne peuvent se déplacer à leur domicile, en collaboration avec les infirmiers. C'est le médecin traitant qui contactera les patients susceptibles de bénéficier de ce service.

Rappelons que les centres de vaccination de Die (04 75 22 32 91), Laragne (04 92 65 51 18) et Gap (04 92 40 79 51), pour les personnes de 75 ans et plus ou les personnes souffrant de maladies graves sont également ouverts. Les pharmaciens sont également habilités à vacciner les patients.

Docteur Kristine Gouverneur Maison Médicale,
04 92 54 78 14



SKI À L'ÉCOLE

Les élèves de l'école de Lus ont skié sur les pistes de la station de La Jarjatte pendant 4 jours dans des conditions exceptionnelles.

Notre station a ouvert son domaine skiable pour les scolaires.

La mobilisation des différents acteurs du village tels la gendarmerie, la mairie, les agents communaux, un moniteur ESF, les amis de l'École, la région, l'équipe pédagogique, l'équipe du restaurant « le Pin d'épices », des parents et des adultes qui ne sont pas des parents d'élèves, la location de ski... a permis à tous les élèves de skier, de progresser de manière remarquable mais aussi de se restaurer avec de bons repas chauds et équilibrés chaque jour.

Nous remercions tous les partenaires cités qui ont permis la réussite de cette saison de ski avec l'école.

PANNEAU ÉLECTRONIQUE DU VILLAGE

Regardez-le (en vrai ou sur votre téléphone), **utilisez-le** (donnez vos infos à la mairie qui les mettra en ligne)

CentoLive est une application mobile développée par Centaure Systems et proposée depuis 2015 aux communes de toutes tailles.

Vous disposez d'un mobile et d'une connexion internet ?

Alors, rien de plus simple ! Cherchez l'application "**CentoLive**" sur votre mobile via le store (Google Play ou App Store) **puis installez l'application.**

Effectuez votre recherche par ville, par ordre alphabétique, par numéro de département ou par géolocalisation.



LES LUCIOLES-ADMR

Pour la grande joie des enfants, le **centre de loisirs** a fonctionné pour les vacances d'hiver à la salle des fêtes.

Durant ces 15 jours de vacances, une dizaine d'enfants ont bénéficié d'un programme avec des activités riches et variées, encadré par Julia et Alexandra. Ils ont pu aussi profiter de 2 jours pleine nature à la Jarjatte.

Les activités loisirs du mercredi après-midi de 14h à 17h ont repris depuis le début de l'année pour les enfants de 4 à 10 ans : ateliers créatifs, avec Marie-Noëlle, de la danse avec Lisa, du ski fond avec Aurélien, balade contée avec Jérôme, fabrication et découverte de la marionnette avec Cassiel. Des professionnels accompagnés par des parents bénévoles, un grand merci à eux (Vincent, Gauthier, Danka, Fanny).

Les enfants de la crèche ont bien profité des joies de la neige, et maintenant attendent l'arrivée du printemps avec impatience pour reprendre leur activité jardinage.

Bienvenue à Johanne et Youna, 2 petites filles nées en 2020 qui ont rejoint les enfants de la crèche.



Sapeurs-Pompiers de Lus la Croix-Haute
Service de sécurité & premiers secours



Vous souhaitez découvrir la vie de caserne, devenir Sapeur-Pompier ou suivre l'évolution de vos Pompiers locaux, suivez-les sur Facebook.

ELECTIONS

Les 13 et 20 juin, nous serons invités à nous rendre aux urnes. Nous voterons pour élire les conseillers départementaux et régionaux qui siégeront pour les 6 ans à venir. Pour le département ce sont des duos, femme et homme et leurs remplaçants qui seront candidats sur un canton, (pour nous le canton du Diois). Pour la région nous aurons à choisir une liste pour ce scrutin de listes à la proportionnelle. La loi laisse la possibilité de voter par procuration, un électeur pourra détenir deux procurations.

Ces élections mobilisent parfois moins d'électeurs que les élections municipales.

Département et Région peuvent apparaître comme plus éloignés moins liés à notre vie quotidienne, ce n'est pourtant pas le cas. Ils aident tous deux les communes dans tous leurs investissements, jusqu'à 30% chacun. Sans cette solidarité et celle de l'état, la commune ne pourrait investir.

Les deux collectivités (Département et Région), avec les intercommunalités ont mis en place un fond de soutien aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire.

Le Département permet aussi, par exemple, le maintien des personnes âgées à domicile avec l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), l'entretien des routes départementales, la construction et le fonctionnement des collèges, le soutien à la culture, le financement de la station de la Jarjatte...

La Région organise les transports collectifs, les transports scolaires, décide ou non de leurs tarifs et de la gratuité pour les transports scolaires, construit et fait fonctionner les lycées. Elle soutient le monde de la culture et l'économie.

Comme la commune, le Département et la Région gèrent vos impôts ; les choix politiques de leurs élus faciliteront plus ou moins votre quotidien. Leur gestion modèlera votre environnement, vos services publics. Ne manquez pas ce rendez-vous démocratique, exprimez vos attentes !

ETAT CIVIL

Décès

Mme Todeschini Christine
le 03/03/2021



JARDIN PARTAGÉ... ÇA AVANCE !

Cette idée de jardin partagé sur le village, avance bien !

La Mairie a décidé de nous soutenir en nous mettant à disposition un terrain communal de 500m² et en installant un compteur d'eau sur la parcelle.

Nous avons sollicité l'association ADMR - Les Lucioles qui s'occupe du centre aéré et de l'Espace de Vie Sociale de la commune. Ils ont tout de suite accepté de porter ce projet qui correspond totalement aux missions de l'EVS. Ainsi, nous n'aurons pas besoin de créer une autre association.

Le terrain a été labouré, des propositions d'aide pour les premiers travaux, pour la construction d'une cabane à outils, se font jour... Ainsi qu'une recherche de fonds pour commencer et de matériel (grillage, récupérateur d'eau...)

Et samedi 12 mars, nous avons pu tenir au soleil, une réunion d'information avec une vingtaine de personnes, suivie de la plantation de 5 arbres fruitiers en lisière de la parcelle.

En attendant d'être autonomes nous lançons un appel à prêt d'outils... Si vous avez des bêches, rateaux, brouettes... inutilisées, nous vous les emprunterons pour commencer !

Et nous proposons d'organiser une demi-journée 'Troc-plants et graines' le samedi 22 Mai.

CARREFOUR DES CROISIÈRES

Depuis de nombreuses années, sous la route du Mas Rebuffat, un terrain communal servait de dépôt de terre et de remblai pour la commune, les entreprises et pour quelques particuliers.

UNE NOUVELLE CHARGÉE DE MISSION NATURA2000



Originaire des Bouches du Rhône, Marine Scarpari a grandi entre les lavandes et les oliviers de Provence et les alpages d'Embrun dans les Hautes-Alpes. Après 5 ans d'animation sur différents sites Natura 2000, son attachement pour la montagne lui a fait choisir les sites de notre belle région.

Elle rejoint donc le service Natura 2000 de la Communauté de Communes du Diois qui mutualise l'animation de 5 sites sur son territoire. Marine prend la suite de l'animation des trois sites jusque-là gérés par Camille Le Bihan, à savoir Aucelon, Lus la Croix Haute et Valdrôme. Camille, quant à elle, s'occupe dorénavant des deux nouveaux sites que porte la Communauté

de Communes, à savoir les sources de la Drôme, jusqu'à sa confluence avec le Bez.

Retour du questionnaire

En janvier dernier, nous avons fait appel à vous pour co-construire le plan de gestion du site de Lus-la-Croix-Haute. Nous tenions à vous remercier pour votre participation et vous faire un retour sur ce qu'il en est sorti.

Voici les espèces animales et végétales ainsi que les milieux naturels que vous avez jugé les plus remarquables (% de citation) :



L'enjeu est pour vous de préserver les espèces et les milieux naturels mais avec le souci de faire cohabiter les différents usages (Pastoralisme, exploitation forestière, chasse, tourisme) entre eux et avec la biodiversité.

Vous nous avez proposé plusieurs actions à mettre en œuvre, en voici un résumé des plus citées :

- La communication est une piste d'action que vous privilégiez majoritairement, qu'elle prenne la forme d'animation (une journée nature, randonnées thématiques, conférence, animation scolaire...), de panneaux explicatifs (circuits balisés...) ou de sensibilisation des touristes et des usagers de la montagne.
- La canalisation de la fréquentation sur les chemins existants tout en évitant les zones les plus sensibles vous tient à cœur. Cette mesure permettrait d'éviter le dérangement d'espèces à certaines saisons et de limiter le piétinement. Elle pourrait également permettre de limiter l'intrusion motorisée dans les secteurs les plus sensibles
- Le maintien du pastoralisme sur le site en ajustant la pression de pâturage sur certaines zones et en permettant une cohabitation avec le loup vous semble essentiel.

L'analyse complète des réponses au questionnaire sera disponible en mairie.

Pour toutes questions et remarques supplémentaires, vous pouvez contacter la chargée de mission Natura 2000 :

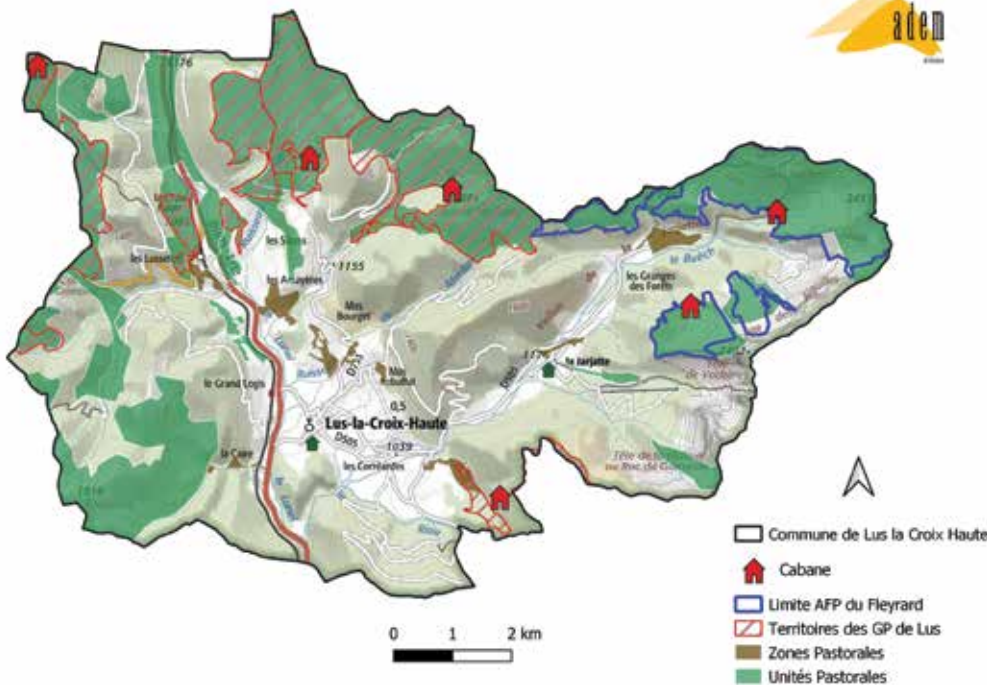
Marine Scarpari - 07 50 09 68 59- marine.scarpari@paysdiois.fr

Depuis l'ouverture de la déchetterie, et les contraintes de tri et d'horaires, quelques personnes ou entreprises viennent vider leurs déchets aux Croisières, pour se 'simplifier la vie'. Il était temps d'y mettre un terme !

La commune a mandaté l'entreprise Misserian pour une remise en état du terrain. Des particuliers se sont proposé pour ramasser les plastiques aux abords,

les employés communaux vont procéder à la mise en place d'une signalétique... Le dépôt d'ordures est passible d'une amende.

Pour rappel : La déchetterie de Lus-La-Croix-Haute modifie ses jours d'ouverture : les mercredis matin de 9h à 12h et samedis après-midi de 14h à 17h30.



LE PASTORALISME À LUS

La commune de Lus-la-Croix-Haute est la commune la plus pastorale de la Drôme (32.4 % du territoire communal), également la seule commune de haute montagne.

Elle rassemble 20 unités pastorales et 8 zones pastorales couvrant 2 847 ha pâturés par des ovins et bovins locaux ou transhumants de la région Sud PACA.

6 Groupements pastoraux, 1 Association Foncière Pastorale et quelques éleveurs individuels occupent et gèrent ces surfaces. Certains GP concernent en même temps la commune de Glandage ou le département voisin des Hautes Alpes.

L'ADEM⁽¹⁾ travaille avec la commune depuis 1987, quelques faits marquants : la création de l'AFP du Fleyrard en 1992, des 6 groupements pastoraux, la construction de 6 cabanes pastorales, des projets de gestion de l'abreuvement...

Très investie sur la problématique du multiusage, la commune organise de façon novatrice depuis quelques années une réunion entre professionnels du tourisme, éleveurs pastoraux, habitants et usagers afin de faciliter et organiser la cohabitation des activités sur son territoire (randonneurs, chiens de troupeau...)

⁽¹⁾ ADEM : L'Association Départementale d'Economie Montagnarde de la Drôme est une association Loi 1901. Par ses missions, elle contribue au soutien et au développement des activités pastorales collectives sur le territoire drômois depuis 1987.

30 structures sont membres de l'ADEM et œuvrent pour la gestion de l'espace en milieu rural et montagnard : professionnels agricoles, gestionnaires d'espaces naturels, forestiers, chasseurs, professionnels du tourisme, etc.

<https://adem26.wordpress.com/>

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la commune de Lus La Croix Haute possède un site pilote de compostage. Ce site, choisi en partenariat avec la Comcom du Diois est situé sur le hameau de La Caire. Il a pour but de développer l'expérience du compostage collectif. Cette initiative est suivie par Isabelle Czekajewski, et Pauline Ferrez, maîtres composteur au sein de la Comcom du Diois.

Le compostage va devenir une obligation dans le cadre de la gestion des déchets. Isabelle et Pauline nous amènent leurs connaissances afin que nous puissions anticiper cela, et ainsi apprendre et partager l'art du compostage.

Prochainement, de nouveaux sites de compostages collectifs vont donc émerger sur la commune (La Jarjatte, l'école...).

Chaque site comporte 3 ou 4 référents qui assurent l'accompagnement des habitants dans le fonctionnement du compost partagé. Le compostage n'est en effet pas tout à fait une 'poubelle à déchets organiques', mais également une action de valorisation de ces matières. Il faudra le surveiller (s'assurer qu'il n'y a pas de déchets incompatibles, rajouter des broyats de matière sèche, l'aérer, lui permettre de mûrir...). La Comcom fournit les bacs à compost en mélèze, aide à trouver sur place les matières sèches, forme les référents, organise des moments de sensibilisation pour le public... **Si vous êtes intéressés par cette action qui prend peu de temps, mais de façon régulière, faites vous connaître auprès de Christian Dopffer, référent du site de La Caire (06.28.34.05.25).**

En espérant que le compost produit permette de développer des initiatives communes comme le fleurissement des hameaux, des fontaines...

La CCD subventionne également des composteurs pour particuliers mis à disposition par le SYTRAD.



LE SITE CLASSÉ DU VALLON DE LA JARJATTE,

connait, depuis ces dernières années, une très forte fréquentation de tous types de véhicules (camping-cars, véhicules aménagés, voitures, ...) engendrant des nuisances et des dégradations sur ces milieux naturels remarquables et fragiles.

La commune de Lus-la-Croix-Haute souhaite conserver l'attractivité touristique de son territoire tout en maîtrisant le flux important de véhicules au sein du Vallon de la Jarjatte.

Rappelons, par ailleurs, que le cadre réglementaire de la loi de 1930, pose l'interdiction de faire du camping sauvage en site classé, sur des terrains publics et privés.

Pour répondre à cet enjeu, la municipalité va, dans un premier temps, mettre en place deux types de signalétique :

- des panneaux rappelant la réglementation en site classé (interdiction de faire du feu - interdiction de faire du camping sauvage - interdiction aux camping-cars de stationner de 20h à 7h).

- des panneaux d'interdiction de circuler en véhicules motorisés du 1^{er} mai au 31 août par arrêté municipal sur des tronçons précis (Saboyer, Fleyrard, Combe Obscure et Mougious).

Pour information, des opérations de sensibilisation et de contrôle seront menées par les autorités habilitées.

Par la suite, la municipalité a pour projet d'engager une réflexion plus globale concernant la signalétique d'accueil du Vallon de la Jarjatte en collaboration avec tous les partenaires et acteurs locaux.



LES AIGUILLES

Après plusieurs mois de travaux, le bâtiment des Aiguilles va très prochainement ouvrir ses portes sur de nouveaux espaces d'accueil métamorphosés.

Dédié à la vie sociale de la communauté, les Aiguilles offre des espaces rénovés où les habitants peuvent se rencontrer, se réunir, lire, apprendre, découvrir et échanger.

Véritable vitrine pour la culture, la municipalité très investie dans ce projet espère voir les citoyens s'approprier ou se ré-approprier le lieu et venir encore plus nombreux !

Le bâtiment se divise en trois parties :

- La bibliothèque municipale, ouverte et baignée de lumière qui offre un vaste espace de rayonnages, de lecture et de détente dans une ambiance cosy et feutrée.

Ado et enfants ne sont pas en reste avec un espace dédié, haut en couleurs !

- La salle polyvalente baptisée « **Serre Long** »

Dédiée aux associations, équipée de tables et de chaises pour une capacité de 25 personnes.

- Le musée du Patrimoine installé au 1^{er} étage dans la salle baptisée « **Haut Bouffet** »

C'est dans des locaux adaptés aux PMR que Lus Culture vous présentera dans 3 belles salles, diverses expositions conviviales et instructives sur les richesses de notre patrimoine, la préhistoire, la forêt, l'architecture rurale, Giono, etc...

Hors saison estivale, la grande salle d'expositions temporaires, servira aux activités sportives ou culturelles d'intérieur (yoga, zumba, gymnastique, musique...)

Les nombreuses associations, qui font la richesse de la vie lussoise, vont bénéficier d'un cadre de vie d'une grande qualité, à la mesure de l'attention que leur porte la municipalité !

Cadre qui va permettre, lorsque les conditions seront réunies, de reprendre leur vie associative bien malmenée depuis 1 an... !

En attendant de pouvoir de nouveau accueillir le public, les équipes de bénévoles restent mobilisées afin réinstaller les lieux. L'inauguration est bien entendue suspendue à des jours meilleurs !

TOURISME, ÇA BOUGE

Les Pervenches, établissement traditionnel lussois tant pour son accueil que sa cuisine, prend sa retraite ! Où irons-nous manger les vraies ravioles de Lus, les Moines ou les pieds paquets ?

Les 4 Saisons, laissent la place au '**Petit radis**' : Louise Boulangeat et Mathieu Dumalin ré-ouvrent en avril les chambres d'hôtes...

Le camping Champ la Chèvre sera repris prochainement par la famille Lagache.

L'Envie des Mets rouvrira dans des locaux remis à neuf !

Le Blanchon, le restaurant va redémarrer avec David Demars de BHB...

Au Jocou, Stan Chaintreuil est de retour...

Et au fond de La Jarjatte, Enora Vermot vous accueille à **La Bergerie**...

Nous souhaitons à tous que la réouverture prochaine de tous ces établissements soit synonyme de réussite et de nouvelle énergie dans l'accueil touristique et local.

CHIENS ERRANTS

Il est rappelé aux habitants qu'il est formellement interdit de laisser ses animaux (chiens) divaguer sur la voie publique...

Un chien « en état de divagation » est un animal errant.

Le non-respect de cette obligation peut alors être sanctionnée par une amende.

Tous les trois ans, la municipalité procède au contrôle technique des PEI et transmet les résultats des mesures de débits et pressions au service compétent du SDIS à Valence.

Deux années sur trois, ce sont les Sa-peurs-Pompiers de Lus qui contrôlent visuellement et mettent en eau les PEI.

" Ma richesse commence quand j'ouvre mon robinet et que l'eau jaillit."

Pascal Margraff



LE RÉSEAU D'EAU SOUS HAUTE SURVEILLANCE

A partir de 2026, la Communauté de Communes du Diois devrait se voir confier par la loi, la compétence de l'eau et de l'assainissement de l'ensemble des communes la constituant.

A Lus, des travaux de remise à niveau du réseau doivent être réalisés dans le cadre d'un contrat de progrès avec l'Agence de l'eau, bien subventionné, dans les 3 ans.

Pour se faire, un travail de reconnaissance, de priorisation et de programmation des travaux est nécessaire. Travail qui sera décomposé en trois parties distinctes mais imbriquées : l'eau potable, l'assainissement (par un schéma directeur de l'eau) et la défense extérieure contre l'incendie (par un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie).

ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE :

Le réseau d'eau sur la commune demande toute l'attention des services techniques qui s'affairent aux réparations de fuites, mais aussi à la réalisation d'un recueil précis de l'état et du maillage du réseau.

Des tests de vanes de sectorisation ont été réalisés sur le Village, en lien étroit avec le bureau d'étude chargé de la rédaction des schémas précités.

Des tests plus approfondis seront effectués de nuit afin de limiter les impacts et désagréments sur notre vie quotidienne.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE:

Concernant les Points d'Eau Incendie (PEI), leurs contrôles s'effectuent en trois temps, en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).